



Europe comptant deux sièges épiscopaux et un vicariat apostolique; celles d'Asie 22 vicariats et 3 préfectures apostoliques; celles d'Afrique, un siège épiscopal, 5 vicariats apostoliques et 1 préfecture; celles de l'Amérique du Nord, 4 sièges épiscopaux, 3 vicariats et 2 préfectures apostoliques. Un archevêque, 1 évêque et 2 vicaires apostoliques se trouvent dans les Indes occidentales; en Australie on compte 2 archevêques et 11 évêques; enfin il y a 3 évêques dans la Nouvelle-Zélande. L'Angleterre et le pays de Galles possèdent 1,041 églises ou chapelles catholiques desservies par 1,728 prêtres. En Écosse il y a 227 églises et 238 prêtres. Il y a, en Angleterre seulement, 18 établissements d'éducation secondaire, dirigés par des ecclésiastiques.

## CANADA.

QUEBEC, 2 FEVRIER 1875.

Nous avons déjà dit que si M. Archambault est innocent, toutes les circonstances de la transaction qui s'attachent à son nom, semblent se concilier pour l'accuser et le condamner. Nous ne reviendrons pas sur les circonstances accusatrices que nous avons déjà fait passer sous les yeux de nos lecteurs, mais nous donnerons une qui leur est inconnue et qui est sortie des derniers témoignages. Ainsi quand M. Archambault a déclaré avoir accepté un dépôt de \$50,000 dans la banque Jacques-Cartier, au lieu de l'hypothèque qui protégeait la propriété des Tanneries, ce dépôt n'était pas fait, et au lieu des \$50,000 M. Middlemiss déposait un chèque non accepté, des MM. Bond ! Rien n'a été changé, depuis, à la nature de ce dépôt. Pourquoi donc alors M. le trésorier affirme-t-il, dans un rapport à la chambre, que ces \$50,000 sont déposées, en son nom, dans les banques ?

L'égout n° 3 recommence à couler et menace d'invalider et d'empester l'Église !

### Nouvelles générales.

Il y a dîner officiel à 7 heures, ce soir, chez Son Honneur le maire, Owen Murphy. Les invitations sont lancées depuis plusieurs jours.

Le parlement de Manitoba se réunira probablement au mois de mars.

La nomination des candidats aux comités des Deux Montagnes est fixée au 15 du présent mois.

A partir d'aujourd'hui, les frais de port entre le Canada et les États-Unis ne seront que de trois centimes par demi-once.

Un nouveau poème de Victor Hugo faisant suite à la *Légende des Siècles*, doit bientôt paraître; il sera divisé en quatre parties: *Vent du Drame*, *Vent de l'Épique*, *Vent de la Satire* et *Vent de la Comédie*.

Le *Bien Public* publie les dépêches suivantes:

*Première dépêche.*

Saint-Paul, 30 janvier 1875. Hier, il y avait grande excitation à Fort Garry; c'était le jour fixé pour l'exécution de Lépine et les documents annonçant la commutation de sa sentence n'étaient pas encore arrivés.

Le juge Wood a accordé une semaine de répit.

Il y a eu une grande assemblée, hier soir, convoquée dans le but d'examiner cette affaire.

*Seconde dépêche.*

Fort Garry, 30 janvier 1875.

Une assemblée publique a eu lieu, hier soir, à Winnipeg, sous la présidence du maire.

Deux cent cinquante personnes environ étaient présentes.

Plusieurs orateurs ont pris la parole, entre autres Cornish, Duval, Sinclair, le capitaine Scott et Ashdown.

L'action du gouverneur-général en commuquant la sentence de Lépine a été sévèrement censurée ainsi que le gouvernement d'Ottawa.

Des résolutions, désapprouvant la conduite de Lord Dufferin qui a agi sans l'avis de ses ministres, ont été adoptées.

Quelques-uns des orateurs ont prétendu que cette manière d'agir jetait les lois de cette province dans le mépris, qu'il n'était pas nécessaire de dépenser des millions de piastres pour faire le procès de Lépine et lui pardonner ensuite.

Il a été allégué de plus que Lord Dufferin n'avait pas le pouvoir de commuer la sentence sans l'avis de ses ministres.

Le bruit court qu'on fera une tentative pour lyncher Lépine.

### PARLEMENT PROVINCIAL.

Assemblée législative.

Lundi, 1<sup>er</sup> fév.

Sur motion de M. Marchand, la réponse à une adresse du 16 décembre dernier, demandant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, le rapport de l'enquête faite au sujet des dépenses de voyage du magistrat du district de Saguenay, Horace Cimon, écuyer, et

Aussi, réponse à une adresse du 16 décembre 1873, demandant un état

indiquant le nombre d'actions portées devant le magistrat stipendaire du district de Saguenay, Horace Cimon, écuyer, depuis l'époque de sa nomination jusqu'au 1<sup>er</sup> de décembre 1873, les endroits où des jugements ont été rendus, les dépenses de voyage du dit magistrat, ses comptes produits pour chaque voyage et les montants payés, est renvoyé au comité des comptes publics.

Le député signale plusieurs irrégularités dans les comptes de ce magistrat comme l'a constaté l'enquête. Il raconte un voyage fait en chaloupe par M. Cimon pour aller administrer la justice. Il engage un chaloupier qui est en même temps fermier, et M. Cimon lui aura permis d'exercer ce dernier métier dans ses moments de loisir; mais qu'en bout de 10 jours, fatigué par le son des casseroles, il l'aurait fait cesser de travailler. Ce magistrat, dit-il, aimait les expéditions maritimes, il aimait à administrer la justice en pleine mer. Il prétend qu'il y a des surcharges dans les comptes. Il signale une expédition que le magistrat dit avoir duré 75 jours et que le chaloupier fermier a dit sous serment n'avoir duré que 68 jours. Bien entendu le magistrat charge dans son compte 75 jours de pension à \$1.50 par jour. Le chaloupier s'était chargé de nourrir le marmion, mais le magistrat charge \$90 pour ce dernier, pour nourriture et salaire. Il y a aussi un montant pour 20 jours à un pilote qui a déclaré dans l'enquête n'avoir servi que 17 jours à \$100. En réduisant toutes ces surcharges à leur juste proportion, il prétend que la province a payé de \$300 de plus qu'elle aurait dû payer. Il signale aussi le témoignage d'un ami du magistrat qui a déclaré avoir mis trois semaines à faire le voyage de la Pointe aux Esquimaux à Metabetchouan. Cependant un pilote dit, dans son témoignage, que la distance n'est que de 5 lieues et qu'il s'en est mis 3 heures à la franchir.

M. Angers a les témoignages avec assez d'attention et il n'a pu arriver aux mêmes conclusions que le député de Saint-Jean. Quand il s'agit de voyages sur l'eau il faut compter avec toutes sortes de difficultés, les tempêtes, le temps calme, etc. L'un des voyages de 1873 a été de 1140 milles et il a coûté \$732. On a employé un yacht, un capitaine, un greffier, un cuisinier et un avocat. Il a calculé que le voyage a coûté ainsi pour chaque personne employée, et il a trouvé qu'il avait coûté 8 schellings par personne par 24 heures, ce qui, certainement, n'est pas exorbitant. Quant à la différence entre le temps mentionné par le chaloupier Jean et celui mentionné par le magistrat, il dit que Jean lui-même a donné un reçu pour salaire payé pour le temps mentionné par M. Cimon, et il n'a pas confiance dans son témoignage, quand il vient dire que le voyage n'a été que de 68 jours au lieu de 75 jours, comme il l'avait reconnu d'abord par son reçu. Il ne suppose pas, cependant, au renvoi de l'enquête devant le comité des comptes publics.

M. Joly est étonné de voir que l'hon. solliciteur a essayé de défendre le magistrat Cimon et n'a pas cru qu'il y avait assez de présomption pour croire qu'il y a eu fraude. Il dit que le magistrat a spéculé sur tous les points imaginables, et il déplore une pareille conduite. Il n'a jamais prétendu qu'un magistrat devait voyager en grand équipage, il n'a jamais cru qu'il lui fallait faire sonner toutes les cloches des lieux par lesquels il passe, mais il trouve étrange qu'il se présente aux yeux des populations étonnées, en compagnie d'un ferblantier et au son des casseroles et des chaudières.

La proposition du député de Saint-Jean est adoptée.

M. LaRue présente le troisième rapport du comité spécial nommé pour étudier le meilleur système de statistiques hygiéniques et mortuaires; le rapport suggère au gouvernement de créer une institution où l'on pourrait se procurer du bon vaccin.

L'orateur décide que ce rapport ne peut être adopté parce qu'il entraînerait une dépense d'argent, qui n'a pas été préalablement recommandée.

M. LaRue fait ressortir l'importance de la question que ce rapport comporte. Il dit qu'il est à peu près impossible de se procurer du vaccin pur. Le peuple lui-même pratique la vaccination sur une grande échelle, et contribue à répandre un vaccin impur et vicieux. Le gouvernement devrait avoir un établissement où les médecins pourraient se procurer du bon vaccin.

M. Bellerose approuve les suggestions du rapport et il dit que le meilleur moyen de s'y conformer ce serait d'ajouter cette institution à l'école vétérinaire de Montréal. La dépense serait très minime, parce qu'elle se bornerait à l'entretien de quelques animaux.

M. Riouffé n'est pas de l'opinion du Dr. LaRue, il prétend qu'il y a des médecins qui s'occupent du vaccin, qu'ils en ont du bon et qu'ils s'efforcent de rendre justice à leur clientèle.

Il est bien d'opinion que le gouvernement s'occupe de cette question importante; mais il dit que le moyen de l'école vétérinaire suggéré par le député de Laval ne réussira pas.

L'hon. M. Ouellet se soumet à la décision de l'orateur, mais, nonobstant, il espère que le gouvernement fera quelque chose pour mettre la population à l'abri du terrible fléau de la picotée. Le pays aura de la reconnaissance envers le comité et nous aurons tort de ne pas aider le gouvernement à mettre en pratique les suggestions qu'il fait. Nous devons le faire d'autant plus que le comité est d'opinion que la vaccination est un préservatif contre la picotée.

Le Dr. Laberge fait l'historique de la découverte du vaccin et de ses développements. Il parle de la situation de Montréal sur un terrain où il y avait autrefois des marais fangeux qui exhalaient des miasmes pestilentiels qui pouvaient contribuer à la propagation de la maladie. Il parle longuement et son discours offre beaucoup d'intérêt.

Sur les plaintes du chef de l'opposition, l'hon. M. Robertson dit qu'il présente deux ou trois jours ses résolutions sur les dépenses de fer de la Providence impériale.

Quand on aura fait un état

général sur le bill des élections, M. Langlier proposa, secondé par M. Marchand, que le bill soit renvoyé au nouveau comité pour amender les clauses 132, 133 et 134 et y substituer ce qui suit:

«Aucun des éligibilités ne sera admis à l'avance des candidats à l'Assemblée législative de la province de Québec, si des membres de la dite Assemblée,»

M. Langlier appuie son amendement par ses long discours pendant lequel il dit que, à la faveur de ce changement, M. Gérin, le distingué député de Saint-Maurice, pourra revenir en Chambre au prochain parlement.

L'hon. M. Church repousse cet amendement.

M. Bellerose est opposé à la proposition de M. Langlier et il est allé de goûter une pareille proposition qu'il proposa à son tour que celui qui accepterait un mandat et qui ne conserverait pas sa qualification serait passible d'une amende de \$2,000. Ces deux amendements sont rejetés sur division.

La Chambre fait quelques autres amendements au bill en comité général, et au concours, l'hon. M. Ouellet propose des amendements ayant pour effet de détruire complètement le scrutin secret, mais ils n'ont pas plus de succès que les précédents.

Le bill passe alors à sa troisième lecture.

### Rapport de G. Ballargé, écuyer, Ingénieur du chemin de fer du Nord, pour la Corporation de Québec.

Suite.

Maintenant, quant aux quais qui se font au Palais, il existe quelque inconvénient, c'est évidemment parce que l'on suppose que cet ouvrage forme le côté extérieur ou nord-est de la ligne de quais, que (suivant les conditions d'après lesquelles le terrain a été cédé par la corporation), la compagnie doit construire. Tel n'est cependant pas le cas. La partie de ce quai qui se trouve à l'est du quai Caron est sur la ligne bornant le terrain cédé par la corporation, mais comme le véritable quai qui doit être construit par la compagnie se trouve à 60 pieds en dehors de cette ligne, il est évident qu'en attendant la construction rien n'empêchera le dragage du port ou le creusement du site où le dit quai doit être construit.

Quant à l'autre partie du quai à l'ouest du quai Caron, elle est encore plus au sud que l'autre et à quelque deux cents pieds du lieu où l'on doit commencer le dragage proposé, de sorte qu'elle ne sera nullement touchée par la construction de ce quai.

Quant à la partie de quai est précisée par la ligne de la voie du chemin de fer depuis la rue des Commissaires jusqu'au dépôt des passagers au Palais et il doit être évident que lors même qu'il s'enfoncerait et buserait comme cela aura lieu quelque peu, avant qu'elle soit complétée, lorsqu'elle sera remplie de pierre et de terre, on pourra et on devra naturellement ajouter à sa hauteur de manière à convenir au niveau nécessaire pour les rails qui pouront plus tard être enlevés et remplacés à une plus grande hauteur suivant ce qu'il faudra pour combler l'affaissement.

Ce que l'on appelle le hangar à fret, que je l'appelle, l'on trouvera de beaucoup trop petit pour l'objet auquel il est destiné lorsqu'on s'en servira, à être bâti sur une plateforme de bois comme le sont la plupart des bûisses de toutes sortes dans Saint-Roch et Saint-Sauveur, même les grandes et lourdes églises, les convents, les halles, l'hôpital de marine, etc., etc., la seule différence étant que le terrain sur lequel s'appuie le hangar à fret se compose de terre faite au lieu de terre d'alluvion ordinaire. La bûisse peut baisser un peu et busera probablement. Ce n'est pas l'affaissement cependant qui est à craindre pour une bûisse, mais seulement l'inégalité d'affaissement sur différents points qui peut causer des crevasses et des fissures dans les murs et amener la ruine ou la destruction de la bûisse. Cette terre faite au Palais est, je crois, de même nature partout et pour cette raison je crois qu'il n'y a aucune inégalité d'affaissement à craindre.

Il est maintenant surabondamment prouvé que le chemin de fer du Nord n'est plus un mythe, mais une réalité sérieuse et coûteuse. On ne peut plus se demander si les ouvrages marcheront et se compléteront. Il faut qu'ils se poursuivent, ils sont maintenant trop avancés pour être abandonnés, et quoiqu'il ne nous sera peut-être pas permis de faire marcher un train jusqu'à Trois-Rivières ou plus loin même que Sainte-Anne au prochain, je pense que cela pourra se faire avant juin 1876, et le reste du chemin des Trois-Rivières à Montréal durant 1877.

Quelle que soit mon opinion sur la localisation de la ligne sur laquelle il paraît y avoir un nombre de courbes quelque peu inusitées, cela importe peu maintenant, vu que l'ouvrage est tellement avancé qu'il est toute possibilité de faire quelque changement sans encourir de grands frais, et quant au nivellement, ceux qui le considèrent bas, pour tenir la voie libre de neige durant l'hiver, doivent se rappeler qu'il y a encore un pied d'épais de gravier ou sable (ballast) à y ajouter, ce qui comme de raison élèvera la ligne d'autant sur toute la distance entre Québec et Montréal.

Il y a quelques sujets de moindre importance sur lesquels il est inutile d'appuyer dans ce rapport déjà long, et que pour éviter des discussions inutiles, je puis régler avec l'ingénieur de la compagnie et l'ingénieur du gouvernement, M. Light.

J'ai dit et je réjette que le C. F. R. N. n'est plus un mythe, mais une réalité et qu'on peut en espérer l'achèvement à une époque rapprochée, si rien d'inusité ne vient mettre obstacle aux progrès de l'entreprise, et la position professionnelle des ingénieurs résidents et de section, MM. Lindsay et Hamelin, MM. Brophy, Hoare, Pranshnikoff, Temple, Cunningham, Gaudet et autres; ceux des inspecteurs et surveillants de fondations et de maçonnerie, MM. McDonald, Smith, McGrath, Scott, Trépanier, et tous ont une réputation

générale sur le bill des élections, M. Langlier proposa, secondé par M. Marchand, que le bill soit renvoyé au nouveau comité pour amender les clauses 132, 133 et 134 et y substituer ce qui suit:

«Aucun des éligibilités ne sera admis à l'avance des candidats à l'Assemblée législative de la province de Québec, si des membres de la dite Assemblée,»

M. Langlier appuie son amendement par ses long discours pendant lequel il dit que, à la faveur de ce changement, M. Gérin, le distingué député de Saint-Maurice, pourra revenir en Chambre au prochain parlement.

L'hon. M. Church repousse cet amendement.

M. Bellerose est opposé à la proposition de M. Langlier et il est allé de goûter une pareille proposition qu'il proposa à son tour que celui qui accepterait un mandat et qui ne conserverait pas sa qualification serait passible d'une amende de \$2,000. Ces deux amendements sont rejetés sur division.

La Chambre fait quelques autres amendements au bill en comité général, et au concours, l'hon. M. Ouellet propose des amendements ayant pour effet de détruire complètement le scrutin secret, mais ils n'ont pas plus de succès que les précédents.

Le bill passe alors à sa troisième lecture.

### Rapport de G. Ballargé, écuyer, Ingénieur du chemin de fer du Nord, pour la Corporation de Québec.

Suite.

Maintenant, quant aux quais qui se font au Palais, il existe quelque inconvénient, c'est évidemment parce que l'on suppose que cet ouvrage forme le côté extérieur ou nord-est de la ligne de quais, que (suivant les conditions d'après lesquelles le terrain a été cédé par la corporation), la compagnie doit construire. Tel n'est cependant pas le cas. La partie de ce quai qui se trouve à l'est du quai Caron est sur la ligne bornant le terrain cédé par la corporation, mais comme le véritable quai qui doit être construit par la compagnie se trouve à 60 pieds en dehors de cette ligne, il est évident qu'en attendant la construction rien n'empêchera le dragage du port ou le creusement du site où le dit quai doit être construit.

Quant à l'autre partie du quai à l'ouest du quai Caron, elle est encore plus au sud que l'autre et à quelque deux cents pieds du lieu où l'on doit commencer le dragage proposé, de sorte qu'elle ne sera nullement touchée par la construction de ce quai.

Quant à la partie de quai est précisée par la ligne de la voie du chemin de fer depuis la rue des Commissaires jusqu'au dépôt des passagers au Palais et il doit être évident que lors même qu'il s'enfoncerait et buserait comme cela aura lieu quelque peu, avant qu'elle soit complétée, lorsqu'elle sera remplie de pierre et de terre, on pourra et on devra naturellement ajouter à sa hauteur de manière à convenir au niveau nécessaire pour les rails qui pouront plus tard être enlevés et remplacés à une plus grande hauteur suivant ce qu'il faudra pour combler l'affaissement.

station à sauvegarder, est une assurance que les choses seraient bien faites. Même si c'était le désir du constructeur ou d'un sous-contracteur quelconque de dégrader l'ouvrage, la confiance que nos hommes raisonnables ont en leur position sur le chemin que de tolérer quelque chose de préjudiciable au caractère de première classe de la ligne de communication entre deux villes aussi importantes que Québec et Montréal, chaînes futur de cette grande ligne de transit entre les Océans Atlantique et Pacifique, et sur laquelle avant un grand nombre d'années, une grande partie du commerce de l'Europe devra passer en route pour les Indes, la Chine, etc.

Qui, monsieur le Maire et messieurs, que cette ligne soit une fois complétée avec ses nombreux embranchements venant du Lac St-Jean, du Haut St-Maurice, du chemin de la Colonisation du Nord et d'ailleurs; que ce chemin du palais à l'eau profonde du St-Laurent soit prolongé en droite ligne depuis la rue des Commissaires, et au nord de la bûisse du gaz sur l'estuaire de la rivière St-Charles et à travers cet estuaire jusqu'aux quais et au bris-lames des Commissaires; que la rivière St-Charles soit barrée par une digue du bout de la rue Dalhousie à la ligne de démarcation de la marée haute à Beauport, dans le voisinage de Maizerets, conservant ainsi l'eau au niveau de la hante marée en dedans des écluses durant toute l'année; que les écluses soient construites de chaque côté du chemin de fer pour donner accès aux bassins de radoub et cale, etc., s, comme je l'ai déjà proposé, il y a 20 ans; alors l'estuaire de la rivière St-Charles qui semble nous regarder avec ébahissement à chaque marée, prendra l'importance qu'il doit avoir et deviendra avec le temps le site de centaines, peut-être de milliers de magasins, de greniers, de manufactures et d'autres établissements où se feront de grandes et prospères affaires, et Québec, encore une fois, reprendra sa vieille position à la tête de la navigation transatlantique.

Cette continuation du C. F. R. N. par l'estuaire jusqu'à l'eau profonde ne coûtera rien pour le droit de passage comme tel serait le cas s'il passait sur les quais qui longent la rue Saint-Paul, et elle ne nuirait en aucune manière aux affaires qui se font maintenant aux quais R-naud et autres, quels que long de cette rue. Le chemin sur l'estuaire deviendrait le nouveau ou la base de chaque côté duquel on emprunterait l'étendue nécessaire pour former le terrain pour des magasins, des factoreries auxquels j'ai fait allusion, et on aurait alors un pouvoir d'eau immense et inépuisable, toute la rivière Saint-Charles avec la puissante marée, (quelque chose dans le genre de ce qu'a proposé et que va exécuter mon frère dans la construction du Canal de la Baie Verte, entre la Baie Verte et la Baie de Fundy, dont les eaux doivent être renfermées tous les jours et utilisées pour fournir l'eau nécessaire pour les écluses du dit canal), comme on peut s'imaginer que du moment où la marée tombera dans le Saint-Laurent ou en dehors du barrage proposé, de ce moment la pression de l'intérieur commencera à agir, la queue d'eau des moulins et des factoreries sortant du barrage par des canaux souterrains convenablement construits dans ce but.

(A continuer.)

### Pris au Piège.

Nous lisons dans le *Progrès*, de Sherbrooke.

Dans son remarquable article du 19 courant, M. Tarte accomplit de nouveaux tours de force. Pr. a comploté au piège, il se débat, il cherche à se défendre; c'est ainsi que le piège lui fait mal, et pour cause. Les tortures lui arrachent, malgré lui, les derniers aveux. Vous en doutez, amis lecteurs ? Eh bien, voici, lisez :

«La seule chose que nous nions, dit-il, et que nous ayons intérêt à nier est que nous n'avons pu vouloir acheter M. Bélanger pour \$400 ou \$500.»

Ainsi, c'est clair, n'est-ce pas ? Il nie n'avoir pas voulu; donc il a voulu ! C'est comme s'il disait : «Vous admettez que je n'ai pas voulu acheter, etc.—Or, moi, je ne nie et je soutiens que j'ai voulu, etc.—Bien entendu, c'est un aveu formel, mais c'est un aveu en toutes lettres.

Toutefois, comme il pourrait encore se dire innocent et attribuer cette nouvelle confession à un manque de grammaire, reprenons les choses de plus haut et voyons s'il est bien vrai, comme il le prétend, que M. Bélanger a fait «une rétractation en règle.»

Dans notre no. du 19 décembre nous reproduisons ce qui suit du *Journal de Québec* :

«Un journal du comté de Richmond et Wolfe dit que M. Bélanger a déclaré, dans un discours prononcé à la porte d'une église, que M. Tarte lui avait offert \$500 pour retirer sa candidature.»

Ensuite, nous reproduisons la réponse de M. Tarte, telle que publiée dans le *Canadien* :

«Aucune somme d'argent n'a été offerte à M. Bélanger pour l'engager à se retirer de la lutte dans Richmond et Wolfe.»

Puis, nous disons :

«M. Bélanger a, en effet, déclaré la chose publiquement, à la porte de l'église de Wolfe.»

Suivant notre récit des faits tels qu'ils se sont passés.

Maintenant, M. Tarte prétend que nous nous sommes nous-mêmes convaincu de mensonge et rétracté dans notre avant dernier numéro, en disant :

«Ainsi, nous n'avons point dit qu'il nous avait offert une somme d'argent pour nous engager à nous retirer.»

Eh bien, qu'il nous montre que, le 19 décembre, nous avons déclaré d'argent pour nous engager à nous retirer, et ensuite nous ferons comme il devrait faire de suite; nous irons nous enquerir qu'il n'oublie pas, cette fois, c'est à lui à faire la preuve; il affirme, qu'il prouve.

M. Tarte soutient que, en écrivant :

«M. Bélanger a, en effet, déclaré la chose publiquement, à la porte de l'église de Wolfe», «sa preuve est complète. Eh bien, voyons encore :

Qu'est-ce que M. Bélanger a déclaré ? Il a déclaré la chose, n'est-ce pas ? Bien, mais quelle chose ? Eh ! la chose concernant l'entrevue de Daville, publiée les offres, circonstances et dépendances, comme disait M. Tarte, du temps qu'il était ministre à Saint-Louis. Maintenant, agit-il question seulement d'une partie de la chose ou de toute la chose ? Evidemment de toute la chose, puisque M. Bélanger a rapporté tous les faits dans son journal, le 19 décembre, et que c'est là-dessus que la contestation s'est liée, pour aboutir à une preuve complète, écrasante contre ce pauvre M. Tarte. Maintenant, qu'est-ce que l'on entend par déclarer une chose ? N'est-ce pas la raconter dans tous ses détails, avec toutes ses particularités, ses incidents, etc. C'est précisément ce que M. Bélanger fit à Wolfe, en interpellant M. Tarte, comme il est prouvé par la lettre de M. T. Lemay. En réponse à sa question, M. Tarte rapporta, à son tour, les mêmes faits et admit l'offre d'une somme d'argent, en paiement des dépenses d'élection.

Eh bien, M. Bélanger n'a donc précisé aucune accusation contre M. Tarte. Celui-ci était accusé par le *Journal de Québec* et celui-ci est venu rendre témoignage à la vérité, en établissant d'une manière victorieuse, la satisfaction complète du public, tous les principaux faits tels que rapportés par lui le 19 décembre.

Quant à l'intention ou à la volonté de M. Tarte, au moment des offres, il ne saurait y avoir aucune difficulté; il cherchait par tous les moyens possibles à faire retirer M. Bélanger, et l'un de ces moyens était le paiement de ses dépenses d'élection jusqu'au montant en question.

«M. Tarte, que pensez-vous maintenant de vous-même ?»

M. Tarte admet que nous avons dit deux vérités dans nos articles à son adresse. A la bonne heure, cela prouve que nous valons mieux que lui, car il est bien prouvé que jusqu'à présent M. Tarte n'a fait que mentir en cette triste affaire. Il dit que nous reconnaissons qu'il n'a pas voulu nous acheter. Nous ne reconnaissons rien de tel; nous disons seulement que nous n'en avons pas accusé, ce qui est bien différent. Mais la preuve faite est tellement forte que nous sommes bien aujourd'hui forcés de croire que, si M. Tarte eût pu acheter M. Bélanger, il l'eût fait de grand cœur. Heureusement vouloir pour lui n'est pas toujours pouvoir ! Au reste, de ce qu'il n'a pu le faire, il ne s'ensuit pas du tout qu'il ne l'a pas voulu. De ce temps-ci, par exemple, il voudrait bien nous perdre dans l'opinion; mais comme à Daville le ne le peut pas !

M. Tarte n'a pas cru devoir relever notre défi, au sujet de la trahison qu'il nous impute. C'est signe qu'il trouve en avoir en assez et qu'il ne veut plus retourner à ce malencontreux piège.

Nous voulons bien le laisser aller en paix, à condition qu'il se mêle de rénover de ces affaires et, s'il lui arrive encore des écarts envers les gens qui valent beaucoup mieux que lui, qui le respecte au moins la bonne foi et la vérité.

M. Tarte, nous vous lâchons, sauvevous; mais n'y revenez plus !

### BULLETIN TELEGRAPHIQUE

Service général.

DE QUEBEC CE MATIN.

ANGLAIS.

Londres, 1<sup>er</sup> fév.

William Stronach Bennett, compositeur et pianiste anglais, est mort.

Le correspondant du *Times*, à Madrid, télégraphie que des informations privées font penser, qu'on fait de grands efforts pour obtenir une armistice avec les carlistes, comme préliminaire d'une paix définitive.

Les généraux Alphonse ont insisté sur la reprise de Pamplona, comme premier pas, puis sur le maintien du statu quo, jusqu'à ce que les carlistes se soient soumis avec ou sans le consentement de Don Carlos.

Dans ce dernier cas, Don Carlos sera probablement traité avec Don Alphonse comme infant d'Espagne.

Une dépêche de Vienne annonce que Pie IX a remercié l'empereur François-Joseph, pour l'application qu'il a dûment faite des ecclésiastiques autrichiens.

Une dépêche de Rome au *Daily Telegraph* dit que Garibaldi a informé le roi qu'il n'est pas venu à Rome avec des intentions politiques, mais pour le bien-être matériel de ses constitués.

Il circule plusieurs rumeurs au sujet du futur chef du parti libéral.

Il est certain que M. Foster ne désire pas personnellement cette position, et que des membres de l'ex-cabinet ont informé lord Granville qu'un certain nombre de *Whigs* et d'*ultras* non-conformistes se retireraient du parti si Foster est choisi.

Les vieux *Whigs*, quelques libéraux modérés, et la masse des non-conformistes appuient le marquis de Hartington, tandis qu'un certain nombre de non-conformistes, la grande majorité des libéraux, et presque tous les radicaux sont en faveur de Foster.

Les deux parties pour et contre sont à peu près d'égale force.

Cependant, l'élection du marquis de Hartington ne causerait pas de division dans le parti.

On fait des démarches pour effectuer une conciliation, qui probablement amènera la retraite d'un des candidats, avant que l'assemblée ait lieu.

Le Grand-Bretagne a refusé d'envoyer un représentant à la St. Petersburg International Code Conference, sous prétexte qu'on ne peut en attendre aucun résultat pratique.

Londres, 2<sup>es</sup> fév.

M. John Bright a consenti à prendre le caucus du parti libéral, qui doit avoir lieu, aujourd'hui.

Londres, 2<sup>es</sup> fév.

M. Foster a retiré sa candidature.

FRANCE.

Paris, 1<sup>er</sup> fév.

A



